



VILLE DE MAÎCHE
25120

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 10 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quatre septembre par Monsieur le Maire.

Etaient présents

Monsieur Régis Ligier, Maire,

Messieurs Constant Cuche, Guillaume Nicod, Mesdames Emilie Prieur, Véronique Salvi et Chantal Ferraroli, Adjoints.

Madame Patricia Kitabi, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Séverine Arnaud (qui arrive en séance au point 10) et Karine Tirole, Messieurs Mathieu Jarlaud, Renaud Damien et Stéphane Barthoulot, Madame Florie Barthoulot, Monsieur Jérémy Chopard, Madame Sylviane Vuillemin, Messieurs Denis Monnet, Jean-Jacques Frésard, et Serge Louis, Madame Céline Barthoulot, Messieurs Denis Simonin, Eric Guignard (qui arrive en séance au point 15) et Lilian Boillon, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés

Monsieur Jean-Michel Feuvrier qui donne procuration à Monsieur Constant Cuche,

Monsieur Judicaël Millot,

Madame Muriel Plessix qui donne procuration à Monsieur Denis Simonin.

Etait absent

Monsieur Alain Bertin

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Guillaume Nicod secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2018
- 2 Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 3 Subvention exceptionnelle - Harmonie de Maîche
- 4 Subvention exceptionnelle - Rotary Club
- 5 Subvention exceptionnelle - Cinéma de Maîche
- 6 Admissions en non-valeur
- 7 Décision modificative n°1 au Budget location de salles
- 8 Décision modificative n°3 au Budget Général
- 9 Modification du RIFSEEP

- 10 Rue du Mont Miroir - Vente de terrain d'aisance
- 11 Lotissement Bas des Routes extension - Vente lot n°6
- 12 Site patrimonial remarquable - CAUE - Convention de mission d'accompagnement
- 13 Octobre Rose - Droits d'inscription
- 14 Préval Haut Doubs - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 15 Réforme de la gestion des révisions des listes électorales - Information
- 16 Stationnement place de l'église - Echanges et perspectives
- 17 Affaires diverses.

AFFAIRES GENERALES

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2018

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de sa séance du 25 juin 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce compte-rendu.

2 DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 25 juin 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2018.62 :

- 2018.52 - Consultation Production et livraison repas en liaison chaude restaurant scolaire Pasteur - Autorisation signature contrat - 1001 repas
- 2018.53 - Approvisionnement plaquettes chaufferies bois, signature marché Locattelli
- 2018.54 - Consultation pour une proposition technique de gestion des eaux pluviales du Lotissement du Pertus
- 2018.55 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 5 rue Montalembert (lot 2)
- 2018.56 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 5 rue Montalembert (lots 3 et 4)
- 2018.57 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 6 rue Louis Pergaud
- 2018.58 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 2 rue du Stade
- 2018.59 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 7 Impasse des Alpes
- 2018.60 - Bibliothèque Municipale Louis Pergaud - Rapport annuel d'activité 2017
- 2018.61 - Travaux de voirie 2018- Autorisation signature de marché avec Vermot TP

FINANCES

3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - HARMONIE DE MAICHE

Monsieur le Maire relate à l'assemblée que l'Harmonie de Maîche doit renouveler l'ensemble de son parc de 40 costumes de concert. L'association sollicite une subvention de la Ville de Maîche.

Compte tenu de l'implication de l'association dans toutes les manifestations organisées par la ville, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 12 000€ à l'Harmonie de Maîche pour l'achat de ses tenues de concert.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention de 12 000€ à l'Harmonie.

4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ROTARY CLUB

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Rotary Club de Maîche organise les 21, 22 et 23 septembre sa biennale de peinture et de sculpture à la salle de l'Union. A cette occasion, l'association sollicite une subvention de la Ville de Maîche.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ au Rotary Club de Maîche pour l'organisation de cette manifestation.

Par 22 voix POUR et une abstention (Chantal Ferraroli), le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention de 500€ au Rotary Club.

5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CINEMA DE MAICHE

Monsieur le Maire explique que le Cinéma de Maîche doit prévoir différents travaux pour pouvoir continuer à recevoir le public : mise aux normes de sécurité incendie, enseigne, renouvellement de son parc informatique. A cette occasion, l'association sollicite une subvention de la Ville de Maîche. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Cinéma de Maîche pour l'aider dans la remise aux normes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes versera une subvention de 5000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention de 2000€.

6 ADMISSIONS EN NON VALEUR

En date du 6 juillet 2018, Monsieur le Trésorier informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'une pièce, sur le budget communal, pour un montant total de 15.36 €. Cette pièce est la suivante :

- Pièce R 73 - 10962 pour un montant de 15.36 €,

Cette pièce concerne une prestation de crèche pour laquelle le Trésor Public a effectué toutes les démarches possibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur cette pièce.

En date du 13 juillet 2018, Monsieur le Trésorier informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs pièces, sur le budget communal, pour un montant total de 17.80€. Ces pièces sont les suivantes :

- Pièce R 23 - 6058 pour 2.60 €
- Titre 511 pour 2.85 €
- Titre 500 pour 0.65 €
- Titre 503 pour 3.00 €
- Titre 507 pour 4.10 €
- Titre 509 pour 4.60 €

Ces pièces concernent des prestations de cantine, de périscolaire et de crèche pour laquelle le Trésor Public a effectué toutes les démarches possibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur ces pièces.

7 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET LOCATIONS DE SALLES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au budget primitif du budget général (programme 212) une somme de 51 000 € ttc avait été programmée pour permettre la prise en charge des travaux d'accessibilité dans l'ensemble des bâtiments communaux (travaux prévus en 2017 et reportés en 2018). Il s'avère qu'une partie des travaux correspond à des bâtiments dépendent du budget des Locations de Salles et non pas du budget général.

Monsieur le Maire propose donc que ce transfert de crédits soit matérialisé dans une décision modificative n°1 du budget Locations de Salles.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
21318	16	sfe	29 000	<i>Travaux d'accessibilité des salles/crédits transférés du programme</i>
		TOTAL	29 000,00€	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
13241	16	BLOC	13 010€	Subvention communale d'équilibre pour travaux d'accessibilité
1341	16	BLOC	8 381	Subvention DETR pour travaux d'accessibilité
1323	16	BLOC	7 609	Subvention départementale pour travaux d'accessibilité
		TOTAL	29 000,00€	

8 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Décision Modificative n°3 au budget général concerne la prise en compte de l'octroi de subventions à plusieurs associations. D'autre part, Monsieur le Maire propose de compléter la budgétisation 2018 en prenant en compte les transferts induits par la décision modificative n°1 du budget Locations de Salles et en complétant par plusieurs mouvements de crédits budgétaires nécessaires dans le cadre de travaux complémentaires en investissement.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
023			600,00	<i>Complément du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement</i>
6745		Harm	12 000,00	Subvention exceptionnelle à l'Harmonie pour achat de costumes
6745		USC	500,00	Subvention exceptionnelle au Rotary Club pour la biennale de peinture
6745		USC	2 000,00	Subvention exceptionnelle au Cinéma de Maïche pour travaux de sécurité
		TOTAL	15100,00€	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
7788		SIN	15 100,00	Remboursement assurance pour divers sinistres constatés à ce jour
		TOTAL	15 100,00€	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
2041632		Bloc	13 010,00	Subvention d'équilibre du budget location de salles
21318	212		- 29 000,00	Travaux d'accessibilité 2017 (travaux effectués en 2018). Une partie du montant budgétisé en 2018 transféré au programme 16 des locations de salles
21318	217	Ten	8 000,00	Tennis couvert – passage LED de l'éclairage
21318	217	BJA	9 000,00	Stade du Jay – mise aux normes des bancs de touche
21318	217	BJA	7 200,00	Stade du Jay – création d'une petite tribune sur sol dans butte devant vestiaire.
21538	218	REP	2 200,00	Eclairage public – complément de travaux sur relampage et travaux de déplacement rue des Mailleux
21538	218	REP	19 000,00	Eclairage public – intervention suite à destruction après sinistre
		TOTAL	29 410,00€	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Programme	Services	Montant	Commentaires
1341	212		- 8 381,00	Partie de subvention DETR pour travaux d'accessibilité transférée dans le budget locations de salles
1323	212		3 418,00	Nouvelle subvention départementale pour travaux d'accessibilité
1641			33 773,00	Réajustement de l'emprunt d'équilibre
021			600,00	Complément de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
		TOTAL	29 410,00€	

9 MODIFICATION DU RIFSEEP

Lors de la séance du 26 février 2018, Monsieur le Maire avait présenté au Conseil Municipal un projet de modification de l'organigramme des services visant à :

- Simplifier le fonctionnement global et améliorer l'efficacité opérationnelle des services Municipaux,
- Rééquilibrer les charges de travail entre chaque service,
- Instaurer des circuits de validation et de communication interne.

Cette modification, d'abord prévue pour le 1^{er} avril 2018 a été reportée au 1^{er} septembre 2018 afin de procéder à plusieurs ajustements. Un nouvel organigramme de la collectivité, a été entériné par le Comité technique en date du 26 juillet 2018.

Ces principaux aménagements se résument à confier à la DGS le management de l'ensemble des agents du secrétariat ainsi que celui des chefs de service / chefs d'équipe des services petite enfance, éducation et culture. Elle conserve également un lien hiérarchique direct avec le Directeur des Services Techniques et le Responsable des Ressources Humaines et pourra ainsi définir les objectifs et la politique à mettre en œuvre sur ces thématiques en collaboration avec les Elus sans avoir à passer par un/une intermédiaire. Cette position centrale doit lui permettre de maîtriser l'ensemble des dossiers de la collectivité est d'être force de proposition auprès des Elus Municipaux.

Le service technique se voit confier l'entretien des locaux ainsi que la gestion des infrastructures publiques (des services dans lesquels il intervenait fréquemment après être passé par l'intermédiaire du chef de Pôle Services à la population). Il perd en revanche la compétence urbanisme.

Enfin, le secrétariat reprend la compétence en matière d'urbanisme et se voit doté d'un chargé de communication. Ces deux missions sont confiées à l'ex Chef de Pôle des Services à la population. Le Pôle Administratif est également dissous et ses membres (à l'exception de la fonction transversale RH) intègrent le Secrétariat Général et dépendent, tous deux, directement de la DGS.

Cette réorganisation des services nécessite une modification des groupes de fonctions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué par le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014, tels que votés par le Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017.

Monsieur le Maire indique qu'un travail important a été réalisé par les services sur ce dossier, celui-ci a d'ailleurs obtenu un avis favorable du Comité Technique en date du 26 juillet 2018. Il annonce cependant aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite reporter ce point lors d'une séance ultérieure. En effet, compte tenu des enjeux de cette modification, et afin de ne pas revenir plusieurs fois devant le Conseil pour modifier le RIFSEEP à l'occasion de toute modification touchant à l'organisation des services, il souhaite s'adjoindre les conseils d'un cabinet externe qui travaillera en étroite collaboration avec les services en charge du dossier, de façon à pouvoir valider et approuver ce qui a été proposé.

URBANISME - FONCIER

10 RUE DU MONT-MIROIR - VENTE DE TERRAIN D'AISANCE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Frédéric LOUVET a en projet l'acquisition de l'immeuble situé 29 rue du Mont-Miroir à Maîche, avec la perspective de réaliser des appartements. Il sollicite Monsieur le Maire pour acquérir la parcelle cadastrée AB 111 de 94 m² afin de clarifier l'emprise foncière de la propriété au droit de l'immeuble et ainsi être en mesure d'offrir des places de stationnement sur son domaine privé.

Cette opération foncière pourrait se réaliser au prix du terrain d'aisance soit 37.50 € le mètre carré, auquel il n'y aurait pas l'application de la TVA puisque de terrain est situé hors lotissement. Par ailleurs, les frais annexes à cette opération foncière, comme par exemple les frais de notaires, seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Serge Louis demande à ce que Monsieur le Maire s'assure que la parcelle cédée restera du terrain d'aisance, il souhaite que soit précisé dans l'acte que ce terrain servira uniquement pour du stationnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe à cette opération foncière, au prix de 37,50€ du mètre carré, étant entendu que ce décisionnel devra être confirmé après obtention de l'avis du Service France Domaine sur le prix consenti.

11 LOTISSEMENT BAS DES ROUTES EXTENSION - VENTE LOT N° 6

La commercialisation du lotissement Bas des Routes Extension se poursuit et Monsieur le Maire a enregistré la demande d'acquisition suivante :

N° lot	Acquéreurs	Adresse	Section cadastrale et surface	Prix vente H.T	Montant de la TVA sur marge de 20%	Prix de vente T.T.C
10	Madame et Monsieur Boukar Abber	Mont-de-Vougney	ZI 179 769 m ²	53 830.00	9 843.20	63 673.20

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de ce lot au prix de 70 € HT le m² à M. et Mme Boukar Aber et autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette opération foncière.

12 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - CAUE - CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Maîche a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme en décembre 2016. Ce PLU comprend, sur le centre historique, ce qui s'appelait une ZPPAUP, transformée au gré des avancées législatives en AVAP puis maintenant en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

La révision du PLU a mis en exergue une possible révision du SPR actuel. Il pourrait s'agir de définir un nouveau secteur patrimonial avec des dispositions particulières ou alors d'identifier des bâtiments pour lesquels des prescriptions pourraient être édictées, tout en conservant le périmètre de droit commun des 500 mètres autour des Monuments Historiques.

Des réunions de travail ont eu lieu à la fois avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs (CAUE 25) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour envisager la révision du SPR, qui devra en son temps être autorisée par le Conseil Municipal.

Toutefois, préalablement à ce décisionnel, il convient de disposer d'éléments permettant d'apprécier cette opportunité de révision et c'est ainsi qu'a été décidé la mise en œuvre d'un inventaire du patrimoine du centre historique méritant une attention particulière.

Le CAUE a procédé à un recensement similaire sur la Commune de Morteau et propose d'engager la même démarche à Maîche, sachant que la réalisation de cet inventaire est sans frais pour la collectivité.

Monsieur Serge Louis interpelle Monsieur le Maire sur le fait qu'il ne faudrait pas que par le biais de cette démarche, cela apporte encore plus de contraintes au niveau constructibilité. Monsieur le Maire lui assure que pour le moment il ne s'agit que de réaliser un inventaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE.

SPORTS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

13 OCTOBRE ROSE - DROITS D'INSCRIPTION

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Emilie Prieur, qui indique que dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » organisée par la Ligue contre le cancer pour inciter les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage du cancer du sein, la Ville de Maîche organise le 17 octobre 2018, sa troisième « Crazy Pink Run », en partenariat avec les villes de Pontarlier et de Morteau.

Les frais d'inscription perçus par la ville seront reversés à trois associations relatives au cancer du sein (La Ligue contre le Cancer, Semons l'Espoir et l'ADECCA).

De plus en même temps que les inscriptions, seront vendues des casquettes « Crazy Pink Run - Maîche » au prix de 5,50€ ; les bénéfices seront reversés aux associations au même titre que les frais d'inscriptions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les frais d'inscriptions à 5,50€ comme les villes de Pontarlier et de Morteau, et fixe à 5,50€ le prix de vente des casquettes.

AFFAIRES DIVERSES

14 PREVAL HAUT DOUBS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Maîche fait partie des 8 collectivités adhérentes de Préval Haut Doubs.

Monsieur le Président de Préval a transmis en mairie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Madame Séverine Arnaud demande à Monsieur Constant Cuhe s'il est prévu l'installation de composteurs en ville, ce dernier lui répond qu'il va faire étudier cette possibilité aux services de PREVAL.

Le Conseil Municipal valide ce rapport annuel.

20h30 - Arrivée en séance de Monsieur Eric Guignard

15 REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES - MISE EN PLACE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019 - INFORMATION

Monsieur le Maire présente les modifications relatives à la gestion des listes électorales, en effet la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 modifie intégralement la gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'INSEE en lien avec la Commune. Cette réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Ce qui change :

- Le Maire se voit transférer en lieu et place de la Commission Administrative de révision des listes électorales, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs ne remplissant plus les conditions pour demeurer inscrits.
- Suppression des Commissions Administratives de révision des listes électorales et mise en place à partir du 1er janvier 2019 d'une commission de contrôle nommée par le Préfet et composée de cinq conseillers municipaux dont 3 appartenant à la liste majoritaire et 2 à celle d'opposition, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres qui souhaitent assurer cette mission. La mission consiste en l'examen des recours administratifs formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou contre les radiations validées par le Maire, et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin et en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.
- Chaque électeur sera identifié à partir de son état-civil et se verra attribuer un identifiant national d'électeur (INE) unique et permanent. De ce fait, la renumérotation de l'ensemble des électeurs nécessite l'édition et l'envoi de nouvelles cartes électorales après le 31 mars 2019 et avant les élections européennes du 26 mai 2019.
- L'inscription des électeurs en vue d'un scrutin pourra désormais avoir lieu jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin à compter du 2 janvier 2020. Pour les élections européennes 2019 et en raison de la période transitoire, la date limite des inscriptions est fixée au 31 mars 2019. Ce jour étant un dimanche, une permanence devra être assurée le samedi 30 mars 2019.
- S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Ils devront choisir avant le 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits. Faute de choix, ils seront automatiquement radiés des listes électorales municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

Ce point n'appelle pas de délibération de la part du Conseil Municipal, la désignation des membres de la commission de contrôle sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance lorsque les circulaires préfectorales d'application seront parvenues en Mairie.

16 STATIONNEMENT PLACE DE L'EGLISE - ECHANGES ET PERSPECTIVES

Monsieur le Maire a eu l'information qu'un immeuble situé place de l'église serait mis en vente. Il s'agit d'une maison mitoyenne, qui avait déjà fait l'objet de discussions en 2015, en effet, il avait été envisagé l'achat de l'ensemble immobilier de façon à le démolir pour créer du stationnement supplémentaire sur la place de l'église. Ce projet n'a pas abouti.

Si cette vente devait être confirmée il est proposé au Conseil Municipal de se questionner sur les possibilités de stationnements actuelles ou futures de la place de l'église.

Monsieur le Maire se demande s'il ne serait pas opportun d'acheter la maison en vente pour la mettre en location dans un premier temps, si un jour l'autre partie se vend, à ce moment-là il pourrait peut-être être envisagé la démolition de l'ensemble pour réaliser du stationnement en centre-ville. Monsieur le Maire précise, qu'aucune négociation n'a été engagée à ce jour, il souhaite juste recueillir l'avis des Conseillers Municipaux.

Monsieur Serge Louis propose, dans le cadre de la révision du PLU, de définir le secteur en emplacement réservé pour éviter toute spéculation à l'avenir.

A la remarque de Monsieur Stéphane Barthoulot qui trouve dommage d'acheter pour détruire dans le futur, Monsieur Constant Cuhe répond que la démolition de cet ensemble immobilier permettrait de mettre en valeur les bâtiments à l'arrière qui sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Monsieur le Maire et Madame Chantal Ferraroli attirent l'attention de l'assemblée sur la problématique du stationnement en centre-ville.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce que Monsieur le Maire engage des discussions avec les propriétaires de cette maison.

17 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à l'ANCTC pour l'organisation du concours national de la race comtoise, la manifestation a été très réussie et appréciée. Il indique que l'année prochaine lors du centenaire du concours, il aimerait que la Ville de Maîche apporte un plus gros soutien à la manifestation.

Monsieur le Maire remercie également Madame Emilie Prieur et les services pour l'organisation du Forum des associations.

Monsieur Denis Monnet souhaite faire part de son mécontentement relatif aux réunions sur la révision du PLU, il soulève que le compte-rendu ne fait pas mention de l'intervention des élus. Selon lui, il n'y a pas de dialogue possible avec les professionnels. Monsieur le Maire répond qu'il est important que les élus restent mobilisés lors de ces réunions compte tenu des contraintes actuelles. Monsieur Serge Louis fait remarquer qu'il ne faut pas se braquer avec les services de l'Etat, qui défendent un certain intérêt général.

Madame Sylviane Vuillemin félicite Monsieur le Maire pour l'aménagement de l'esplanade de la mairie. Elle fait part d'une demande d'administrés souhaitant que des ralentisseurs soient posés au niveau de la Cravache, rue du stade.

Madame Emilie Prieur et Monsieur Guillaume Nicod souhaitent ajouter 2 dates à l'agenda :

- **Samedi 29 septembre** : comice agricole du plateau de Maîche, aux Ecorces
- **Mardi 9 octobre** : diffusion du Film Mama au cinéma Saint-Michel au tarif unique de 4€ dans le cadre d'Octobre Rose.

Agenda :

- **Samedi 15 septembre** : Braderie d'Automne au Centre-Ville
- **Dimanche 30 septembre** : Marche Gourmande Organisée par l'association Maîche En Vie
- **Mercredi 3 octobre à 20h** - Conférence par Mme Véronique Poisson - « Parler de la mort à son enfant » - Salle Ducreux
- **Mercredi 17 octobre** : 3^{ème} édition de la Crazy Pink Run 

Prochain Conseil Municipal

- Lundi 22 octobre 2018 à 20h

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.